



équiper pour agir

UNION DEPARTEMENTALE CGT DES SYNDICATS DE SAVOIE

- *Aux élus CSE/ CSSCT
- *Aux Secrétaires de syndicats
- *Aux membres de la CE de l'UD
- *Au collectif formation

Chambéry, jeudi 19 juin 2025

CSE - Prise de mandat (+ de 50 salariés)

Du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2025

À Chambéry dans les locaux de l'UD

Cher·e·s Camarades,

Plus que jamais, les stages CGT « CSE » prennent toute leur importance.

Contrairement aux formations dispensées par les experts de tous bords, celles de la CGT, ont choisi d'aborder ces sujets de manière critique, combative et constructive.

Ce stage permettra aux stagiaires d'être outillés pour exercer leur mandat CSE en mettant en œuvre la démarche CGT.

Population syndicale concernée : *Les Syndiqués du privé élus titulaires (Suppléants si accord du CSE)*

Prérequis : *Avoir suivi le stage « S'impliquer dans la CGT » et « Participer à la vie de la CGT » (FANS/Niveau 1)*

Celle-ci se déroulera sur **5 jours consécutifs**.

Le coût de cette formation est pris en charge par le budget de fonctionnement du CSE.

- Inscription avec **FICHE D'INSCRIPTION SPECIALE CSE**



Merci de compléter soigneusement toutes les rubriques de la fiche d'inscription, et en particulier de bien indiquer le nom du Trésorier du CSE. Cette information est indispensable pour établir le devis destiné au trésorier du CSE.

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Date limite pour effectuer votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Vendredi 12 septembre 2025



Les congés d'été approchant, il est vivement recommandé :

- de remplir et envoyer les fiches d'inscription à Geneviève,
- de faire les demandes de congé de formation dès maintenant, pour éviter tout retard.

Fraternelles salutations.

La Responsable Formation Syndicale Savoie,

Isabelle PONTUS

isabelle@cgtsavoie.org

[06 15 16 03 68](tel:0615160368)

Suivre les règles d'organisation est essentiel pour garantir le bon fonctionnement d'un projet ou d'un événement et c'est aussi un acte de respect envers le travail des autres et un moyen d'assurer la réussite collective.



Stage Pratique de 5 jours

Participants :

Représentants du personnel au Comité Social et Economique.

Prérequis souhaité :

Formation syndicale générale de Niveau 1.

Moyens pédagogiques

Support projeté, documentation et support de cours, projection audiovisuelle, exercices pratiques de mise en application et correction, étude de cas. Evaluations formatives quotidienne et bilan final.

Feuille d'émargement par journée de présence.

Attestation de présence fournie en fin de formation.

Elu(e) au CSE, prise de mandat économique.

Entreprise de plus de 50 salariés

À l'issue de cette formation, les apprenants seront outillés pour exercer leur mandat au Comité Social Economique en mettant en œuvre la démarche CGT.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser le rôle et les attributions du CSE.

Exercer les missions de représentant du personnel.

Elaborer et suivre un plan d'action sur les activités sociales et culturelles.

SEQUENCAGE PEDAGOGIQUE

Cycle itératif comprenant successivement une activité de découverte, expositive, applicative puis une évaluation formative.

DOCUMENT A APPORTER (si possible)

- L'accord social de mise en place du CSE (ou de renouvellement) s'il existe ;
- Le Protocole d'Accord Pré-électoral ;
- Le Règlement Intérieur du CSE ;
- La liste officielle déposée lors du 1^{er} tour des élections.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- 1) Les missions du CSE.
 - a) Identifier les 4 Missions principales du CSE.
 - b) Comprendre la conception CGT du mandat.
 - c) Connaître les moyens à disposition des représentants du personnel.
 - d) Interagir avec les acteurs mobilisables pour exercer les missions.
- 2) Les élus du CSE, acteurs de la démarche CGT.
 - a) Connaître la démarche revendicative de la CGT.
 - b) Mettre en œuvre la démarche CGT lors de son mandat.
- 3) Porter les réclamations des travailleurs.
 - a) Utiliser le code du travail pour faire valoir les réclamations.
 - b) Agir avec méthode pour porter les réclamations.
- 4) Intervenir sur les choix de l'entreprise
 - a) Identifier les obligations de l'employeur en termes d'information consultation du CSE.
 - b) Connaître les documents et les moyens d'actions possibles pour analyser la situation économique et financière de l'entreprise.
 - c) Intervenir sur les choix de l'entreprise
- 5) Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.
 - a) Connaître les responsabilités de l'employeur.
 - b) Identifier les acteurs internes et externes ainsi que leurs possibilités d'actions.
 - c) Cerner le rôle et les prérogatives du CSE en prévention.
- 6) Elaborer une politique sociale et culturelle émancipatrice.
 - a) Construire un projet social et culturel porteur des valeurs de la CGT.